

MAIRIE

16350 SAINT-COUTANT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

SEANCE DU 13 FEVRIER 2004

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	10

Date de la convocation

04/02/2004

Date d'affichage

18/02/2004

Objet de la délibération

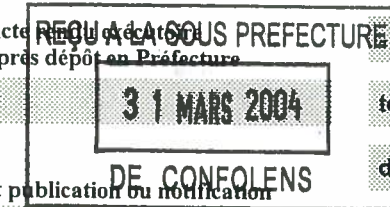
Zonage d'assainissement
Approbation du zonage
d'assainissement.


Acte Régulé et certifié
après dépôt en Préfecture

le

et publication ou notification

du 18/02/2004



Le Maire

Jean-Maurice GODINEAU

Signature et cachet

L'an deux mille quatre

et le 13 février

à 20

heures, 30

le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence

de M. GODINEAU Jean-Maurice, Maire.

Présents : MM. GODINEAU J-M. PERROT B. BONNEAU R. PATRIER R. SUEL P.

THEULIERE G. LABOUSSOLE J-P.

Mmes BOUTANT R. FOUET S. VOLKER V.

Absents : M. RAINAUD Philippe.

Secrétaire(s) de séance : M. PERROT Bernard.

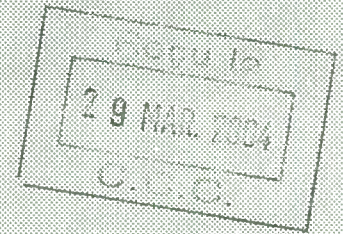
Monsieur le Maire rappelle aux membres présents qu'en application de l'article L2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes doivent délimiter après enquête publique :

- les zones d'assainissement collectif où elles sont tenues d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées,

les zones relevant de l'assainissement non collectif où elles sont seulement tenues, afin de protéger la salubrité publique, d'assurer le contrôle des dispositifs d'assainissement et, si elles le décident, leur entretien.

Monsieur le Maire rappelle qu'à cette fin, par délibération en date du 18 janvier et du 22 mars 1995, la Communauté de Communes du Confolentais a décidé de faire réaliser une étude préalable à l'établissement du zonage d'assainissement de la commune.

A l'issue de cette étude, et par délibération du 12 juillet 2002, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur le projet de délimitation du zonage réglementaire



MAIRIE

16350 SAINT-COUTANT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL (Suite)

République Française

Réunion du 13 Février 2004

précité et a décidé de sa mise à l'enquête publique.

Monsieur le Maire rappelle que l'enquête publique a eu lieu du 02 décembre 2003

au 06 janvier 2004, en mairie de SAINT-COUTANT.

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée "qu'aucune observation n'a été formulée"

lors de l'enquête publique.

Après lecture du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve le zonage d'assainissement tel qu'il est défini par la notice explicative justifiant la
délimitation des zonages d'assainissement et par le plan ci-annexes.

- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien cette opération et signer toutes
pièces s'y rapportant, et notamment l'arrêté municipal rendant publique la délimitation du zonage
d'assainissement sur le territoire de la commune de SAINT-COUTANT.


Maire
Jean-Maurice GODINEAU
Signature et cachet